

Hôpital de Sion

De l'hospice à l'accélérateur linéaire

Prémices historiques

L'histoire hospitalière de Sion remonte au Moyen Age. Ce sont des religieux qui prirent l'initiative des premières institutions de secours et de soins aux malades. Au milieu du 12e siècle, le Vénérable Chapitre attaché à la cathédrale de Sion administre un hospice, placé sous la protection de saint Jean l'Evangeliste. Ce sont des religieux encore qui créent l'Hôpital de la Bienheureuse Vierge Marie de Pratifori fondé vers 1290. Un troisième hôpital voit encore le jour au début du 14e siècle; il est dédié à saint Georges et se trouve à l'extérieur des remparts, au nord de la ville, au-delà de la porte de Loèche.

En 1569, le Chapitre puis l'évêque acceptent de remettre aux bourgeois de Sion leurs droits respectifs sur l'hôpital. Sur le plan du droit, cette situation durera jusqu'à la constitution de l'Etat fédéral, en 1848. En revanche, une modification importante intervint dans le domaine immobilier. En effet, l'un des directeurs de l'hôpital, le Père Schuler, nommé en 1763 à cette charge, proposa la construction d'un nouvel hôpital. Celui-ci, érigé à rue de la Dixence, devint dès 1946 la Pouponnière. On le connaît encore sous ce nom en ville de Sion, même si son affectation a changé depuis longtemps.



Nouvelles structures politiques

En 1848, la Constitution fédérale impose une division des communes en deux entités: bourgeoisie et municipalité. Il fallut donc déterminer laquelle des deux administrerait l'établissement hospitalier. Les négociations conduites entre 1851 et 1854 aboutirent à une convention stipulant que la gestion de l'institution serait assurée par un «Conseil mixte».

En 1920, on réexamine également les responsabilités respectives des autorités civiles et religieuses. Il est décidé que la gestion hospitalière relève désormais de la seule compétence de la Commission administrative, qui désigne le directeur. En revanche, l'évêque nomme un aumônier chargé de veiller au bien-être spirituel des patients.

Naissance de l'Hôpital régional

Au début du 20e siècle, les connaissances médicales font des progrès très sensibles, ce qui conduit à une réflexion générale sur les missions et l'organisation de l'hôpital. Les autorités demandent au Dr François Ducrey d'étudier la question et de produire un rapport. Ce dernier, remis en 1923, propose de scinder l'hôpital en deux sections: un asile, destiné à offrir des services d'assistance; un hôpital bien équipé, pour prendre en charge les malades souffrant de maux aigus.

Il s'agit d'une approche tout à fait nouvelle et il faudra un certain temps aux partenaires pour se convaincre de son bien-fondé. Le «Conseil mixte» finit par reprendre à son compte la proposition du Dr Ducrey. Mais il choisit de donner à l'institution un statut régional: les communes des districts d'Hérens et de Conthey sont invitées à se joindre à celle de Sion dans la création de la nouvelle entité. En 1937, la Commission administrative approuve et signe l'acte stipulé par le préfet Maurice de Torrenté: juridiquement, l'Hôpital régional de Sion-Hérens-Conthey est né.

Reste à construire un immeuble capable de répondre aux nouveaux besoins de la population. Le bâtiment de la rue de la Dixence est mis en vente et une transaction intervient avant qu'on ait eu le temps d'ériger le bâtiment de Gravelone. Durant quelques années, l'hôpital déploie ses activités dans l'ancienne clinique du Dr Germanier, à l'avenue de la Gare.



Construction de l'Hôpital de Gravelone

Les travaux démarrent en 1941 et vont durer trois ans. Afin de faire face aux difficultés financières rencontrées durant ces années de guerre, on décide de modifier le statut de l'hôpital: il avait revêtu la forme d'une fondation; il est constitué désormais en association.

Le projet de construction initialement prévu ne peut être réalisé d'emblée faute de moyens financiers suffisants. En 1944, on inaugure le corps principal du bâtiment. L'aile est construite en 1950, puis l'aile ouest en 1953. Plus tard, on bâtit encore à proximité de l'hôpital des bâtiments destinés au



logement du personnel puis des malades. Plusieurs agrandissements successifs sont entrepris jusqu'en 1971 pour faire face à des besoins qui suivent l'évolution démographique.

La planification cantonale de 1973

La planification hospitalière, adoptée par le Grand Conseil en 1973, divise le Valais en trois secteurs: le premier inclut les districts de Monthey, Saint-Maurice, Martigny et Entremont; le deuxième, Sion, Sierre et Loèche; le troisième, le Haut-Valais avec les établissements de Viège et Brigue.

C'est dans le cadre de cette définition que le Grand Conseil accepte le projet de construction d'un nouvel hôpital à Champsec. L'immeuble doit offrir 430 lits; son coût est estimé à 135 millions de francs. Les difficultés de financement obligeront à réduire la capacité d'accueil à 280 lits et le coût à 93,6 millions. La mise en exploitation du nouvel établissement a lieu le 4 décembre 1979.

Désormais, l'Hôpital de Sion comporte deux établissements: Champsec pour les cas aigus, et Gravelone pour la gériatrie et la médecine physique et rééducation fonctionnelle, discipline qui sera reprise par la Clinique romande de réadaptation de la SUVA en 1999.

La restructuration de Champsec

L'introduction de nouvelles disciplines (ophtalmologie, urologie, chirurgie plastique etc.) ainsi que les progrès technologiques (scanner, médecine nucléaire, laparoscopie etc.) entraînent un manque chronique de places. Les communes partenaires demandent donc au Conseil d'Etat l'autorisation de restructurer l'hôpital de Champsec. Les travaux sont terminés en 1993. Les améliorations portent essentiellement sur le plateau technique (salles d'opération, urgences, soins intensifs, hémodialyse) ainsi que sur la création d'une divi-

sion privée autonome; cette dernière était réclamée depuis longtemps par les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire.

Ces aménagements vont permettre l'introduction de nouvelles disciplines telles que la chirurgie cardiaque et la cardiologie interventionnelle ainsi que l'installation d'équipements modernes, notamment deux accélérateurs linéaires pour le traitement des cas de radio-oncologie et un appareil de résonance magnétique nucléaire.

En 2003, l'Hôpital de Sion dispose de 237 lits aigus et de 83 lits de gériatrie, traite 13'070 patients hospitalisés représentant un taux d'occupation de plus de 96%; il génère un chiffre d'affaires de 123 millions de francs et emploie plus de mille personnes.

Cependant, en dépit ou plutôt à cause de cette forte activité, il connaît depuis plusieurs années des difficultés financières, comme d'ailleurs les autres établissements hospitaliers. Ces problèmes économiques, mais aussi des considérations de rationalité médicale, conduisent le Canton à mettre sur pied une nouvelle organisation hospitalière.

Le Réseau Santé Valais

Le Réseau Santé Valais (RSV) est un établissement de droit public autonome placé sous la haute surveillance du Grand Conseil. Son siège social est à Sion. Il a été créé par décret, le 1er février 2002, et a été remplacé par un nouveau décret, voté le 4 septembre 2003.

Depuis le 1er janvier 2004, l'Hôpital régional de Sion-Hérens-Conthey est intégré au RSV et constitue, avec les établissements de Martigny, de Sierre, la Clinique Sainte-Claire et le Centre valaisan de pneumologie, le Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs).

Sources: «L'Hôpital de Sion à travers les siècles 1163-1987» Françoise Vannotti; Rapport annuel 2003 de l'Hôpital régional de Sion-Hérens-Conthey.